Image not found or type unknown

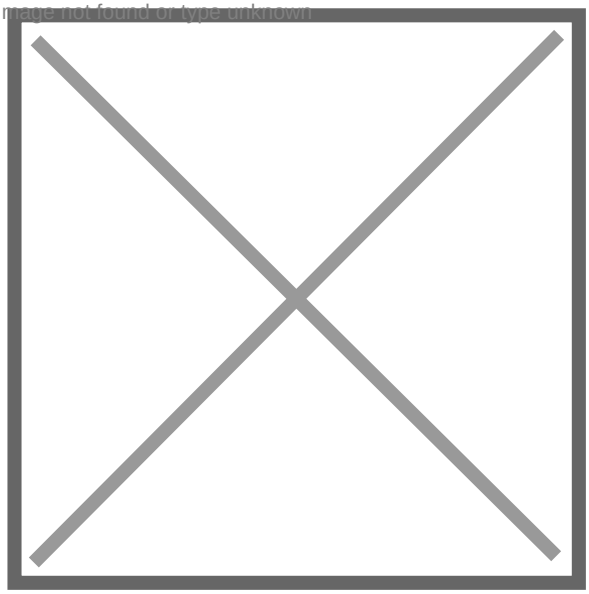

Comissions et conges maternite

Par **ludoude**, le **10/12/2008** à **09:22**

Bonjour,
je suis en congé maternité depuis le 09/08/08, je suis négociatrice en immobilier, et j ai un contrat avec une rémunération en avance sur salaire c'est à dire un salaire fixe m'est versé tous les mois mais c'est une avance sur mes futurs comissions.
A ce jour mon patron veut déduire mes indemnités de securité sociale de mes commissions comme si c'etait l entreprise qui me payer mon salaire.
Est ce normal ?
Merci de vos reponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés